

MAC CROISSANCE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 3.120.644 un actif net de D : 3.100.130 et un bénéfice de D : 352.683.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les Emprunts Nationaux représentent à la clôture de l'exercice 19,81% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2026

DELTA CONSULT Said

MALLEK

MAC CROISSANCE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>2 391 661</u>	<u>2 071 134</u>
Actions et droits rattachés		1 658 259	1 567 623
Obligations et valeurs assimilées		618 316	378 982
Titres OPCVM		115 086	124 529
Placements monétaires et disponibilités		<u>726 577</u>	<u>773 925</u>
Placements Monétaires	5	280 056	270 396
Disponibilités		446 520	503 529
Créances d'exploitation		<u>2 406</u>	<u>2 049</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 120 644</u>	<u>2 847 108</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	18 014	11 579
Autres créditeurs divers	7	2 500	5 229
TOTAL PASSIF		<u>20 514</u>	<u>16 808</u>
ACTIF NET			
Capital	8	3 023 551	2 773 761
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	3
Sommes distribuables de l'exercice		76 569	56 536
ACTIF NET		<u>3 100 130</u>	<u>2 830 300</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 120 644</u>	<u>2 847 108</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>115 146</u>	<u>98 293</u>
Dividendes		73 714	68 446
Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 432	29 847
Revenus des placements monétaires	10	<u>6 322</u>	<u>2 234</u>
Revenus des prises en pension	11	<u>9 060</u>	<u>1 724</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>130 528</u>	<u>102 251</u>
Charges de gestion des placements	12	(46 498)	(37 470)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>84 031</u>	<u>64 781</u>
Autres charges	13	(7 311)	(8 233)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>76 719</u>	<u>56 548</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(150)	(12)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>76 569</u>	<u>56 536</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		150	12
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4	198 130	97 954
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	4	81 952	176 041
Frais de négociation de titres		(4 117)	(9 447)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>352 683</u></u>	<u><u>321 096</u></u>

MAC CROISSANCE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	352 683	321 096
Résultat d'exploitation	76 719	56 548
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	198 130	97 954
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	81 952	176 041
Frais de négociation de titres	(4 117)	(9 447)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(56 083)	(23 396)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(26 769)	(8 577)
Souscriptions		
- Capital	156 777	1 923 629
- Régularisation des sommes non distribuables	12 896	199 473
- Régularisation des sommes distribuables	3 689	43 406
Rachats		
- Capital	(182 294)	(1 932 236)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 554)	(199 350)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 284)	(43 499)
VARIATION DE L'ACTIF NET	269 830	289 123
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 830 300	2 541 177
En fin d'exercice	3 100 130	2 830 300
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	12 827	12 871
En fin d'exercice	12 709	12 827
VALEUR LIQUIDATIVE	243,932	220,652
TAUX DE RENDEMENT	12,55%	12,68%

MAC CROISSANCE FCP

Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds

« MAC CROISSANCE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 2.391.661 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		1 381 874	1 658 259	53,49%
TN0003400058	AMEN BANK	4 275	111 636	212 634	6,86%
TN0003600350	ATB	60 500	206 818	229 900	7,42%
TN0001800457	BIAT	1 250	109 844	138 116	4,46%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	100 000	226 150	187 000	6,03%
TN0005700018	P.G.H	15 000	210 000	275 040	8,87%
TN0007530017	ONE TECH	23 000	195 000	201 365	6,50%
TN0007610017	S.A.H	18 000	160 864	248 472	8,01%
TN0006560015	SOTUVER	12 000	161 562	165 732	5,35%
	Titres OPCVM		89 932	115 086	3,71%
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	886	89 932	115 086	3,71%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		588 000	618 316	19,94%
	Obligations de sociétés		426 000	448 462	14,47%
TN0002601011	EO STB 2008/1	5 500	176 000	184 602	5,95%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	2 500	250 000	263 860	8,51%
	Emprunt national		162 000	169 854	5,48%
TNNI3UPDY012	EMPUNT NATIONAL T-2 2023 -A 9.75% TF	16 200	162 000	169 854	5,48%
	TOTAL		2 059 805	2 391 661	77,15%
	Pourcentage par rapport au total des actif				76,64%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	1 948 141	19 582	103 412	2 071 134	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	513 050			513 050	
Titres OPCVM	1 886 657			1 886 657	
Obligations de sociétés	250 000			250 000	
Emprunt National	162 000			162 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession actions côtées	(604 268)			(604 268)	75 742
Cession titres OPCVM	(1 912 374)			(1 912 374)	6 209
Annuités et cession obligations des sociétés	(183 400)			(183 400)	
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			181 855	181 855	
Titres OPCVM			16 275	16 275	
* Variation des intérêts courus					
		10 734		10 734	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 280.056, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisiti on	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	280 000	280 056	9,03%
Pension Livrée ATB au 09/01/2026 (au taux de 7,5%) 266 BTA 7,5% Décembre 2028 pour 10 jours	280 000	280 056	9,03%
TOTAL	280 000	280 056	9,03%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			8,97%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 18.014, contre un solde de D : 11.579 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	9 101	8 536
Rémunération variable du gestionnaire	8 001	2 187
Rémunération du dépositaire	913	856
Total	<u>18 014</u>	<u>11 579</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 2.500, contre un solde de D : 5.229 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	260	240
Rémunération du CAC	-	2 755
Retenue à la source	2 240	2 234
Total	<u>2 500</u>	<u>5 229</u>

MAC CROISSANCE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	2 773 761
Nombre de parts	12 827
Nombre de copropriétaires	20

Souscriptions réalisées

Montant	156 777
Nombre de parts émises	725
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(182 294)
Nombre de parts rachetées	(843)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	198 130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	81 952
Régularisation des sommes non distribuables	(658)
Frais de négociation de titres	(4 117)

Capital au 31-12-2025

Montant	3 023 551
Nombre de parts	12 709
Nombre de copropriétaires	19

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 115.146, contre un solde de D : 98.293 au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	2025	2024
<u>Dividendes</u>		
	73 714	68 446
des actions admises à la cote des titres OPCVM	69 609	46 604
	4 105	21 842
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	41 432	29 847
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts des obligations de sociétés	33 578	29 847
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	7 854	-
TOTAL	115 146	98 293

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 6.322 contre D : 2.234 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	2025	2024
Intérêts des dépôts à vue	6 322	2 234
TOTAL	6 322	2 234

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 9.060, contre D : 1.724 au 31/12/2024 et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions.

MAC CROISSANCE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 46.498, contre un solde de D : 37.470 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	34 997	32 075
Rémunération variable du gestionnaire	8 001	2 187
Rémunération du dépositaire	3 500	3 208
Total	<u>46 498</u>	<u>37 470</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 7.311, contre un solde de D : 8.233 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	3 294	5 151
Redevance du CMF	2 941	2 695
Services bancaires et assimilés	987	151
Autres	90	236
Total	<u>7 311</u>	<u>8 233</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	10,271	7,972	4,912	5,056	4,382
Charges de gestion des placements	(3,659)	(2,921)	(2,628)	(2,377)	(2,537)
Revenus net des placements	6,612	5,050	2,284	2,679	1,845
Autres charges	(0,575)	(0,642)	(0,450)	(0,600)	(0,582)
Résultat d'exploitation (1)	6,037	4,409	1,834	2,080	1,263
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,012)	(0,001)	(0,010)	0,106	(0,009)
Sommes distribuables de l'exercice	6,025	4,408	1,824	2,186	1,254
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	15,590	7,637	2,075	0,019	(12,663)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,448	13,724	2,144	6,359	12,075
Frais de négociation de titres	(0,324)	(0,736)	(0,732)	(0,941)	(0,449)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	21,714	20,624	3,486	5,437	(1,037)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	27,751	25,033	5,320	7,517	0,226
Résultat non distribuable de l'exercice	21,714	20,624	3,486	5,437	(1,037)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,052)	0,010	(0,033)	0,386	(0,014)
Sommes non distribuables de l'exercice	21,662	20,634	3,453	5,823	(1,051)
Distribution de dividendes	4,407	1,824	2,186	1,253	2,561
Valeur liquidative	243,932	220,652	197,434	194,344	187,588
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,58%	1,40%	1,34%	1,24%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,31%	0,23%	0,31%	0,31%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,59%	2,11%	0,93%	1,14%	0,66%

MAC CROISSANCE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.